



Charles de Gaulle appelant, depuis les studios de la BBC à Londres, les Français à résister aux Allemands le 18 juin 1940. Corbis/Getty

Et si la France était malade du général de Gaulle?

IDOLÂTRIE Cette année d'anniversaires, la France est au pic de l'idolâtrie du général. L'homme est immense, mais son héritage pèse lourd sur les épaules du pays.



Alain Rebetez

Correspondant
à Paris



Il est difficile de parler du général de Gaulle sans verser dans l'emphase et le superlatif. L'homme est un colosse qui s'est hissé à hauteur d'Histoire en sauvant la France à deux reprises: en juin 1940, dans un acte inouï d'insubordination, il préserve l'honneur de son pays avant de le conduire, vaincu et humilié, dans le camp des vainqueurs; retiré du pouvoir en 1946, il le reconquiert en mai 1958 avec une roublardise d'une froide audace pour empêcher la guerre civile et amener les Français à accepter l'indépendance de l'Algérie.

Par-dessus tout, Charles de Gaulle est une icône, le symbole de la grandeur de la France. Dans l'esprit de ses compatriotes, même s'ils le disent rarement aussi clairement, il est à l'égal de Louis XIV ou de Napoléon Bonaparte, ces figures qui ont imposé leur pays au monde.

Mais il en est des grands hommes comme des grands chênes: vivre à leur ombre n'est pas facile, et parfois on y étouffe. En cette année où la France célèbre un triple anniversaire du général de Gaulle – les 130 ans de sa naissance, en 1890, les 80 ans de l'appel du 18 juin en 1940 et les 50 ans de sa mort, en 1970 –, l'atmosphère de dévotion qui entoure sa personne et la course éperdue à son héritage suscitent un malaise. Pourquoi tant d'idolâtries, la France est-elle malade du général?

«La déception des Français vis-à-vis de leur société est peut-être à la mesure de cette illusion que nous nous faisons de notre grandeur»

Jean Garrigues, professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Orléans

Car aujourd'hui, tout le monde est gaulliste. De Marine Le Pen, qui vient de publier un long article où elle se proclame «gaullienne», à Jean-Luc Mélenchon, qui le cite volontiers, en passant bien sûr par Emmanuel Macron, qui multiplie les actes symboliques, il n'est aucun acteur politique en recherche de légitimité populaire qui ne passe par la case «hommage au général de Gaulle».

Mais si tous célèbrent l'immensité du personnage, rares sont ceux qui évoquent ses aspérités. Et aucun n'ose rappeler ses manipulations ou ses abus. Il y a un tabou Charles de Gaulle: autant de son vivant il était contesté, combattu et parfois haï, autant désormais il est vénéré, comme si la moindre critique ne pouvait relever que de la mesquinerie ou de la lèse-majesté.

Comment l'expliquer? «La société française est en crise d'incarnation, avance Jean Garrigues, professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Orléans. C'est donc tout natu-

rellement qu'elle se cherche des modèles dans le passé, et le général de Gaulle offre par excellence la figure du rassembleur, une figure d'autorité et de prophétie politique, le détenteur d'un grand dessein, autant de qualités que beaucoup estiment absentes chez les acteurs politiques actuels.»

Mais derrière l'idée de grandeur, il y a aussi une fiction que rappelle Jean Garrigues: «À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la France est absente des conférences de Téhéran et de Yalta, qui dessinent le nouveau visage du monde. Elle n'a pas droit à un siège, et si elle obtient en 1945 un des secteurs de Berlin, c'est grâce à l'intervention de Winston Churchill. De même, dans l'ordre du monde bipolaire qui s'impose avec la guerre froide, la France ne joue qu'un rôle de second plan, même si le discours gaullien entretient la fiction de cette grandeur avec des éléments comme l'arme atomique ou la résistance à l'atlantisme.»

Or cette injonction de grandeur héritée de Charles de Gaulle pèse lourdement sur les épaules de la France, qui ne fait pas toujours la distinction entre cette charge symbolique et l'influence réelle. «La déception des Français vis-à-vis de leur société et de leurs élites politiques est peut-être à la mesure de cette illusion que nous nous faisons de notre grandeur,

avance Jean Garrigues. Car un pays qui se voit comme un phare supporte d'autant plus mal la crise et les difficultés si le fossé entre idéal et réalité est important. Ce fantasme est moins



présent dans l'esprit d'un Allemand ou d'un Italien, parce que, eux, ils en ont été guéris par l'expérience totalitaire. Elle leur a appris les dangers de cette surévaluation de soi-même...»

Mais le culte de la grandeur n'est pas le seul héritage sacré du général. Il y a aussi le don qu'il a fait à la France de ses institutions, avec la V^e République et la Constitution de 1958. C'est le grand œuvre de Charles de Gaulle, qu'il échoue à réaliser en 1946 mais qu'il réussit douze ans plus tard. Chez cet homme de culture monarchique et dépourvu de ferveur républicaine, que l'historien anglais Julian Jackson décrit comme «a-républicain», c'est-à-dire ni pour ni contre la république, il y a un profond mépris des partis politiques et une méfiance tout aussi profonde envers le parlementarisme, qu'il juge frappé d'impuissance. Son idéal du pouvoir est celui d'un chef mandaté par la nation et qui tire sa légitimité du peuple: s'il est désavoué en référendum, il démissionne. Marie-Anne Cohendet, professeure de droit constitutionnel à l'Université Panthéon-Sorbonne, lit pourtant tout autre chose dans la Constitution de 1958: «Le pouvoir va toujours de pair avec la responsabilité, et l'idée de Michel Debré (ndlr: rédacteur de la Constitution puis premier ministre de Charles de Gaulle) était de créer un gouvernement puissant car responsable devant le parlement, avec un président au-dessus des partis qui exprime les aspirations de la nation et arbitre les querelles.» En clair, et c'est toujours le texte de l'actuelle Constitution, le président nomme le premier ministre mais il ne peut le destituer, et c'est le premier ministre qui décide la politique nationale. Le président-arbitre, loin d'être le chef, ne peut intervenir directement que dans les moments de crise et avec des instruments bien précis: droit de dissolution de l'Assemblée nationale, référendum ou encore les pou-

voirs exceptionnels.

Le problème, c'est que Charles de Gaulle n'a pas respecté sa propre Constitution. «En 1960, en 1961 et en 1962, il l'a violée à plusieurs reprises sans être sanctionné, ne respectant pas les droits du parlement ou donnant l'illusion qu'il pouvait révoquer le premier ministre. En faisant cela, il a asservi le gouvernement, cassé toute la logique du système et convaincu les parlementaires de sa majorité que s'ils ne marchaient pas la main sur la couture du pantalon, leur carrière serait brisée», explique Marie-Anne Cohendet.



«Il a asservi le gouvernement et convaincu les parlementaires que s'ils n'avaient pas la main sur la couture du pantalon, leur carrière serait brisée»

Marie-Anne Cohendet, professeure de droit constitutionnel à l'Université Panthéon-Sorbonne

À l'époque, un certain François Mitterrand dénonçait cela dans un livre intitulé «Le coup d'État permanent». Une fois élu, dix-sept ans plus tard, il s'est coulé avec délices dans les habits taillés par le général et a poursuivi le même système. Dans les faits, les pouvoirs du président français sont énormes, et les contre-pouvoirs trop faibles. Seul le peuple, dans la rue, peut le fléchir.

Bien sûr, de nombreuses voix critiquent cet état de fait, mais sans réelle conviction, comme si la vénération qui entoure le général avait vitrifié le débat. En 1968, Raymond Aron énonçait les faiblesses du régime

gaulliste: abus de centralisation, effacement du parlement, abaissement de tous les corps intermédiaires. Trente ans plus tard, rien n'a changé. Les symptômes de la maladie sont les mêmes...